

Marie Moret au directeur du journal La Justice, 7 octobre 1893

Auteur·e : Moret, Marie (1840-1908)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

1 Fichier(s)

Les relations du document

Collection Correspondant.e.s

[La Justice \(Bruxelles\)](#) est destinataire de cette lettre

[Afficher la visualisation des relations de la notice.](#)

Informations sur le document source

CoteInv. n° 1999-09-54

Collation1 p. (84v)

Nature du documentCopie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservationFamilistère de Guise

Citer cette page

Moret, Marie (1840-1908), Marie Moret au directeur du journal La Justice, 7 octobre 1893, Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 03/02/2026 sur la plate-forme EMAN :

<https://eman-archives.org/FamiliLettres/items/show/32322>

Copier

Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

Présentation

Auteur·e [Moret, Marie \(1840-1908\)](#)

Date de rédaction [7 octobre 1893](#)

Lieu de rédaction Guise (Aisne) - Familistère

Destinataire [La Justice \(Bruxelles\)](#)

Lieu de destination 42, rue des Chartreux, Bruxelles (Belgique)

Description

Résumé Échange du journal *Le Devoir* avec *La Justice* : un seul numéro de *La Justice* suffit.

Support Ajout manuscrit à la mine de plomb à l'appel de la lettre : [Monsieur le directeur] de l'assoc. œuvr. et [de "Le Justice"].

Mots-clés

[Administration et édition du journal Le Devoir](#)

Informations biographiques sur les correspondant·es et les personnes citées

Nom La Justice (Bruxelles)

Genre Non pertinent

Pays d'origine Belgique

Activité Presse

Biographie Journal édité à Bruxelles (Belgique) en 1893.

Notice créée par [Équipe du projet FamiliLettres](#) Notice créée le 28/07/2022

Dernière modification le 26/04/2023

Guise Familistère
9 octobre 1893

au Procureur de

Monsieur le Directeur
de "la Justice",

Vous avez la gracieuseté
de me faire adresser, comme
en témoignent les bandes
l'adresse ci-jointes - deux
exemplaires de chacun des
numéros de notre journal,
en échange du service du
"Devoir".

Je serais heureuse de
pouvoir utiliser ces deux
exemplaires, mais je
veux vous faire observer
que un seul exemplaire
suffit. J'ai donc, comme

vous pourrez voir, biffé
l'adresse qui me paraît
à supprimer dans les
deux.

Veuillez agréer,
Monsieur le Directeur,
l'assurance de toute
ma considération

Mme J. B. A. Gardin